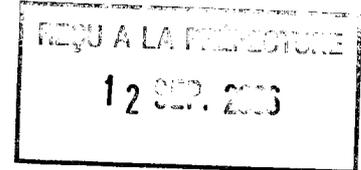


N° CP 69/104-06
Séance du - 8 SEP. 2006



CONTRAT CADRE PLURIANNUEL

- **Contrats d'assainissement avec les Syndicats Intercommunaux d'Assainissement de Bantzenheim-Chalampé, de Lutter-Raedersdorf et le Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux**
- **Avenants modificatifs aux contrats d'assainissement avec les Syndicats Intercommunaux d'Assainissement de Dannemarie-Retzwiller-Wolfersdorf, du Canton de Sierentz et la Communauté de Communes des Trois Frontières**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2005/I - 6^{ème}/08 du Conseil Général du 10 décembre 2004 relative au 3^{ème} Contrat Cadre Pluriannuel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les projets de contrats avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de BANTZENHEIM-CHALAMPE, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de LUTTER-RAEDERSDORF, le Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux, ainsi que les avenants modificatifs aux contrats d'assainissement avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de DANNEMARIE-REZWILLER-WOLFERSDORF, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Canton de SIERENTZ et la Communauté de Communes des Trois Frontières.
- Autorise le Président du Conseil Général à signer les documents joints au rapport.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 1.2. SEP. 2006
Publication 1.5. SEP. 2006

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER